

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 30 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2026.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCC Caroline, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie, M. SALMON Benoit, Mme CHABIN Patricia, Mme VARD Laurence, Mme DESSAUNY Clémence

Excusé séance : Excusé ayant donné procuration : M. ASMANE Alain à Mme MENARD Francine

A été nommée secrétaire : Mme VANDENBUSSCHE Julie

2026_57 – RPI Jussy Garigny Précy : participation aux frais de cantine

Madame La Maire présente au conseil municipal les éléments transmis concernant l'augmentation du prix du ticket de restauration scolaire à compter de la rentrée 2026-2027 pour les élèves scolarisés à l'école maternelle et élémentaire du RPI Jussy Garigny Précy.

La participation de la commune d'Argenvières au ticket de cantine s'élève à 1.51 € par enfant depuis 2019.

Le prix des repas payé par le RPI Jussy Garigny Précy au collège de Sancergues, prestataire, a augmenté ces dernières années, impactant les familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame La Maire à participer à hauteur de 1.61 € par ticket de cantine pour les enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire du RPI Jussy Garigny Précy et résidant à Argenvières à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 et à mandater ces dépenses au compte 62878.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 2 Juillet 2026
La Maire
Francine MENARD



La Secrétaire de séance
Mme VANDENBUSSCHE Julie